



**HAL**  
open science

# Le docteur Dominique Benoît Harmant (1723-1782). Une brillante carrière médicale à Nancy au siècle des Lumières.

Pierre Charles Labrude

## ► To cite this version:

Pierre Charles Labrude. Le docteur Dominique Benoît Harmant (1723-1782). Une brillante carrière médicale à Nancy au siècle des Lumières.. 2019. hal-01978967

**HAL Id: hal-01978967**

**<https://hal.science/hal-01978967>**

Submitted on 12 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Le docteur Dominique Benoît Harmant (1723-1782). Une brillante carrière médicale à Nancy au siècle des Lumières**

**Pierre Labrude**

professeur honoraire de l'université de Lorraine,  
membre associé du centre régional universitaire lorrain d'histoire EA 3945,  
membre de l'association des amis du musée de la faculté de médecine de Nancy.  
(pierre.labrude@orange.fr)

Dominique Benoît Harmant (figure 1), dont le nom est également initialement orthographié "Harmand", appartient à une famille connue à Nancy depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Son aïeul Nicolas est "concierge en l'artillerie", encore mentionné "concierge en l'arsenal de Lorraine", du duc Charles III<sup>1</sup>. La famille continue à servir le duc de Lorraine, et, en dehors d'officiers de la Cour, elle comporte des officiers de santé. Ce sont d'abord des chirurgiens, ensuite des apothicaires, plus tard des médecins. Parmi eux, certains appartiennent au service de santé du souverain.

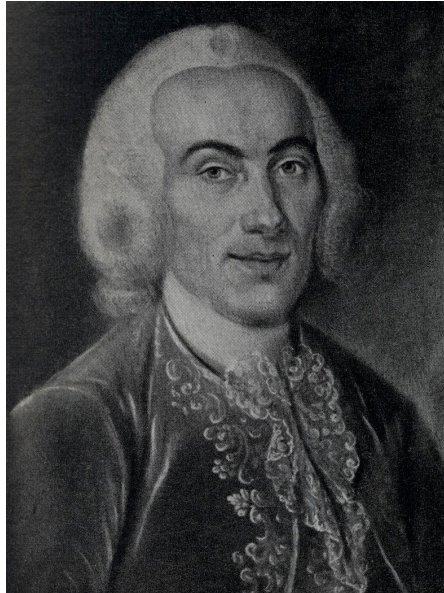


Figure 1 : Dominique Benoît Harmant, pastel anonyme.  
*Annales médicales de Nancy*, 1968.

Le premier médecin important de la famille est Nicolas III, sur lequel quelques précisions sont utiles et intéressantes.

### **Nicolas (III) Harmant, médecin stipendié et ducal**

Fils de Claude, le premier apothicaire de la famille, qui était membre du personnel du duc<sup>2</sup>, on le trouve établi à Nancy en 1688 où il habite rue du Refuge "à main droite vers les murailles" selon Madame Carolus. La rue a dû disparaître au cours des transformations de la ville, peut-être au moment de la disparition des remparts. J'ignore la date de naissance de Nicolas. Il devient médecin des Jésuites en 1694 et assure le "service des épidémies" où il est choisi en 1695 par le conseil de ville parmi plusieurs candidats, puis auditionné par le procureur du roi. La Lorraine est en effet occupée par la France qui dispose des Trois-Evêchés depuis 1552. Nicolas était déjà conseiller et

médecin ordinaire du roi dans les "villes et faubourgs de Nancy", ayant prêté serment en 1693 au bailliage de Toul en raison de cette occupation. Par la suite, Léopold ayant recouvré les territoires lui appartenant, Nicolas devient "médecin de son hôtel" en 1699 puis médecin ordinaire vers 1703. Il meurt subitement en 1712, ayant été anobli en 1710<sup>3,4</sup>.

### **Louis Harmant, lui aussi médecin stipendié et ducal**

Le père de Dominique Benoît, Louis Harmant, est le fils de Jean Harmant, apothicaire ducal, qui est lui-même le fils de Claude. Il est donc le neveu de Nicolas III présenté ci-dessus. Né à Nancy en 1692, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier en 1713<sup>5</sup>, il soutient son "acte public" à Pont-à-Mousson en 1715 afin de pouvoir exercer à Nancy où il va occuper plusieurs fonctions éminentes : médecin ordinaire du duc Léopold en 1716 et médecin des pauvres, le premier à avoir été nommé officiellement et directement par Léopold en 1719, après avoir exercé bénévolement. Pillement<sup>6</sup> précise que la fonction des stipendiés est d'assurer des soins à domicile en ville, dans les faubourgs et dans les hôpitaux, et d'adresser aux officiers municipaux à la fin de chaque mois un état des personnes visitées et une déclaration des cas d'affections contagieuses ou épidémiques éventuellement constatés.

En 1717, il a épousé Barbe Dieudonnée Hanus, fille de Jean-Baptiste Hanus, ancien conseiller de l'Hôtel de ville et conseiller secrétaire du duc. Il habite au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Nicolas, une des principales rues de la ville, et séjourne à Lunéville lorsqu'il est de quartier. Il meurt en 1729 à l'âge de 36 ans selon Pillement (en 1732 selon d'autres sources), et son testament montre l'importance de son dévouement, mais aussi de son dénuement. Sa veuve, très démunie et ayant quatre jeunes enfants, Monique, Dominique Benoît, Françoise et Marie-Jeanne, doit solliciter des secours du duc, qui lui accorde une pension annuelle. C'est Sigisbert Maury, apothicaire et époux de Jeanne Harmant, soeur de Louis, qui est le tuteur et le curateur de ses enfants et neveux. A sa mort, son épouse Jeanne Harmant, devient la tutrice de ceux qui sont encore mineurs<sup>7</sup>.

Barbe Dieudonnée Hanus, l'épouse de Louis Harmant et la mère de Dominique Benoît, est la fille d'un premier lit (Catherine Vrillot) de Jean-Baptiste Hanus, dont la maison, ornée d'un buste du duc Léopold en 1703, est visible aujourd'hui encore 48 rue Saint-Dizier<sup>8</sup> (figure 2). Son anoblissement en 1736 est la conséquence de celui de son neveu Charles-Arnould – conseiller d'Etat, prévôt et lieutenant général de police de Nancy – en 1716. Tous deux descendent de Jean Hanus, apothicaire de la duchesse de Lorraine Claude de France, anobli par lettres du 15 juin 1579<sup>9</sup>. Pour sa part, la branche maternelle avait été partiellement anoblie en 1540<sup>10</sup>.



Figure 2 : le buste de Léopold sur la maison Hanus à Nancy. Photographie P. Labrude.

L'oncle de Louis Harmant, Nicolas III, frère de son père Jean, qui a été évoqué précédemment, avait été anobli en 1710. C'est peut-être cet anoblissement qui explique pourquoi Dominique Benoît, dans ses démêlés avec la ville de Nancy, que j'évoquerai plus loin, se réclamera de la noblesse. Toutefois, dans les listes du *Collège royal de médecine*, il n'est pas indiqué comme noble, à la différence par exemple de Jean Salmon ou de Pierre Sirejean<sup>11</sup>. Il en est de même chez Dom Pelletier (référence 10) qui, dans son *Nobiliaire...*, cite différents membres de la famille Hanus, ainsi que Nicolas Harmant, mais pas Dominique Benoît. Cependant, nous verrons plus loin que cette appartenance à la noblesse est inscrite au dos de son portrait.

### **Dominique Benoît Harmant, médecin à Nancy**

Né à Nancy le 22 mars 1723, fils de Louis présenté ci-dessus, il effectue ses études de médecine à Pont-à-Mousson d'abord puis à Montpellier où il soutient sa thèse de doctorat le 1<sup>er</sup> août 1744. De retour à Nancy, il est nommé médecin ordinaire de Stanislas en 1745 et médecin stipendié en 1748, le même jour que François Bary, tous deux ayant suppléé bénévolement pendant une année Paul-François Marquet, le titulaire très âgé. Ils sont chargés de la Ville-Neuve. Nous savons aussi qu'il est également "médecin ordinaire des Jésuites"<sup>12</sup>, car il intervient en 1761 dans une affaire d'exercice illicite de la pharmacie dont il sera question plus loin. Les pères jésuites disposent de plusieurs établissements dans Nancy : un collège qui était situé en ville neuve, au niveau de l'actuel "Point central", un hôtel abritant le séminaire des missions royales (figure 3), dans le quartier en direction de l'église Bon-Secours, un noviciat situé à l'extrémité de la rue Saint-Dizier contre la porte Saint-Nicolas<sup>13</sup>, et une maison de campagne pour le noviciat dans la proche campagne (anciennement chemin de Bellevue, actuellement quai de la Bataille, incorporé dans l'ancien hôpital *Fournier*, près du cimetière du Sud, figure 4).



Figure 3 : l'hôtel des missions royales. Photographie P. Labrude.



Figure 4 : la maison de campagne du noviciat. Photographie P. Labrude.

Les fonctions de médecin stipendié de Dominique Benoît le conduisent à s'opposer à son "employeur", la ville de Nancy, au cours d'un long procès relatif aux exemptions dont doivent jouir – selon lui – les stipendiés. Pillement<sup>14</sup> a narré les rebondissements de cette affaire qui démarre par un incident assez modeste, la question du logement et des fournitures des gens de guerre, dont Harmant prétend être exempté, en dépit d'une ordonnance de Louis XV du 1<sup>er</sup> mars 1768 qui supprime ce privilège dont jouissent les stipendiés. La procédure et les prétentions d'Harmant perdurent jusqu'en 1780 après avoir occupé les officiers municipaux et même l'intendant de Lorraine. On comprend mal certaines de ses demandes, qui sont sans valeur, mais on s'explique la patience des autorités quand on connaît ses origines paternelle et maternelle et qu'on sait qu'il a sauvé un domestique de l'intendant de Lorraine Antoine-Martin de la Galaizière. C'est son successeur Moulins de la Porte qui fait conclure cette étonnante affaire en décidant qu'Harmant est débouté des diverses prétentions qu'il a manifestées depuis dix ans mais "qu'on pouvait le laisser jouir de l'exemption des logements de gens de guerre". C'est ce qu'il demande avec obstination... En 1774, ayant oublié ou omis de rendre à temps son rapport mensuel sur l'état sanitaire, et n'étant donc pas en règle, il ne peut prétendre à sa pension de stipendié...<sup>15</sup>.

Dominique Benoît est également médecin de l'hôpital Saint-Stanislas, créé par le duc-roi Stanislas en 1750. C'est l'hôpital des Frères de la Charité de Saint-Jean de Dieu, dont le contrat de fondation est passé à Lunéville le 25 avril 1750 et les lettres patentes de fondation signées le surlendemain. D'abord installé dans une maison mise à sa disposition par la ville, il bénéficie rapidement de la construction rue Neuve-des-Casernes (rue Sainte-Catherine aujourd'hui), d'un bâtiment érigé sur les plans de Héré (figure 5). Le service médical y est assuré par les médecins stipendiés de la ville<sup>16</sup>, mais, sauf erreur de ma part, il n'en est pas question dans le contrat ni dans les lettres patentes. C'est donc à ce titre qu'Harmant y exerce son activité.



Figure 5 : l'hôpital des Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Photographie P. Labrude.

Il est cité pour la même fonction à "l'Infirmierie royale", institution qui ne me semble pas exister sous ce nom. Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise compréhension ou d'une orthographe erronée relative à la "Renfermerie royale", maison d'enfermement des filles libertines, créée en août 1754 à la suite d'une délibération de l'Hôtel de ville<sup>17</sup>, dans l'ancienne poissonnerie qui sert alors de magasin à blé, et qui est située aux angles des rues de la Poissonnerie (actuelle rue Gambetta), Stanislas et Saint-Dizier, aux numéros 1 et 1bis actuels de celle-ci<sup>18</sup>. Parmi ses divers locaux, cette renfermerie, dont l'étage abrite quatre-vingt-quatorze loges, comporte deux infirmeries, l'une pour les filles atteintes de maladies banales et l'autre pour celles qui sont infectées de maladies vénériennes. Le service médical est assuré par les praticiens stipendiés et c'est à ce titre que D.B. Harmant y intervient. Après avoir pris une médecine, c'est-à-dire ici avoir été purgées, les vénériennes ou celles qui sont soupçonnées de l'être, absorbent des médicaments, souvent des tisanes, sudorifiques, dépuratives et diurétiques comme la

squine, la salsepareille et le gaïac, qui ont la réputation de faire sortir de l'organisme le "virus syphilitique" et les "mauvaises humeurs". Deux semaines plus tard, elles sont frictionnées avec un onguent mercuriel, beaucoup plus actif mais aussi beaucoup plus toxique... A côté de la syphilis, l'autre affection qui règne est la gale, qui est en principe du ressort des chirurgiens. Les filles sont occupées à piler du ciment, d'où le nom de "Cimenterie" et de "La Brique" donné à l'établissement. En 1760, cette renfermerie est transférée à la Vénérie, qui se trouve approximativement à l'emplacement de l'arrière de l'actuelle Faculté de droit, rue de la Ravinelle<sup>19</sup>.

### **Dominique, professeur et président du *Collège royal de médecine***

Dominique Benoît est membre fondateur du *Collège royal de médecine* (ou *des médecins*) qui regroupe statutairement tous les médecins exerçant à Nancy. Il était effectivement présent à l'assemblée constitutive du 10 septembre 1751 au cours de laquelle le premier bureau a été élu<sup>20</sup>. L'institution dispose d'une partie du pavillon dit "de la Comédie" situé sur la place Royale (aujourd'hui place Stanislas, figure 6).



Figure 6 : le pavillon de la Comédie place Stanislas. Photographie P. Labrude.

Il participe, comme ses confrères, à la consultation des pauvres des campagnes qui a été mise en place au moment de la création du collège et qui a lieu les samedis matins de dix heures à midi dans ses locaux de la place Royale. Les médecins consultants sont renouvelés tous les trois ans, et Harmant l'est en 1755, 1758, 1764, 1767 et 1773<sup>21</sup>. L'institution est dirigée par un conseil de cinq membres, et Harmant y occupe successivement les fonctions de professeur de chimie en 1769, de conseiller en 1770 et 1778, puis de président et de directeur du jardin botanique de la rue Neuve-des-Casernes (Sainte-Catherine) en 1781. Il ne siège toutefois que peu de temps dans ce fauteuil puisqu'il meurt l'année suivante à l'âge de 59 ans. Le *Collège* a d'assez nombreuses prérogatives et, grâce à Stanislas, il réussit à s'immiscer dans le fonctionnement de la Faculté de médecine alors qu'elle siège encore à Pont-à-Mousson. C'est ainsi qu'en 1763 Harmant est membre du jury du concours d'agrégation qui doit pourvoir à la chaire rendue vacante par le décès du professeur Parizot<sup>22</sup>. Il s'intéresse aussi aux exercices professionnels et défend par exemple, en 1761, la communauté des apothicaires contre l'exercice pharmaceutique illicite des Jésuites<sup>23</sup>. Harmant intervient en faveur de celle-ci, peut-être en sa qualité de médecin de la communauté et qui jouit de leur confiance, mais peut-être aussi en sa qualité de beau-frère de l'apothicaire Jean-Claude Virion, dont la pharmacie se trouve rue Saint-Dizier tout comme le noviciat où s'active un faux apothicaire dénué de diplôme mais compétent, frère Willemet, dans une vraie pharmacie... La situation de Dominique Benoît est délicate car s'il défend les

jésuites, c'est au détriment des apothicaires de la ville, et inversement ! Madame Roos écrit qu'il demande la fermeture de la pharmacie du noviciat, une requête qu'il avait déjà faite antérieurement<sup>24</sup>.

Le *Collège royal* s'est aussi donné une mission de santé publique et de lutte contre les intoxications et les contrefaçons. C'est ainsi qu'en 1782, un arrêt de la Cour du Parlement, signé d'Harmant et de ses collègues, "ordonne que toutes les mixtions de plomb, de litharge (oxyde naturel de plomb) ou d'huile de vitriol (acide sulfurique) incorporées dans le vin à quelque fin que ce puisse être seront réputées au nombre des poisons". Ces produits, bien que toxiques, servent "à raccomoder les vins aigris"<sup>25</sup>.

En février 1751, Harmant est élu membre de la *Société littéraire* devenue *Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy*, et il y est reçu le 20 octobre suivant. Il y présente plusieurs communications<sup>26</sup> : "Sur l'économie animale" en 1759, "Dissertation sur l'œil" en 1760 et en 1762, et surtout "Sur les funestes effets de la vapeur des charbons allumés..." en 1764, qui constitue son travail le plus célèbre. Il est aussi le rédacteur d'un compte rendu d'un ouvrage de Coste<sup>27</sup> en 1774 et d'un rapport sur un travail relatif aux eaux minérales de Lorraine en 1778. Il participe aussi à l'examen, prévu par les statuts, des mémoires adressés au *Collège* par les médecins stipendiés des villes des duchés, tel celui de Gérard, de Rambervillers, en 1753 : "Mémoire sur un vomissement purulent et périodique"<sup>28</sup>. Il est le sous-directeur de la *Société* en 1776, pour une durée d'une année, le directeur étant Charles-Maurice Boutier<sup>29</sup>.

Combattif et tenace, certainement orgueilleux, Harmant s'oppose à Nicolas Jadelot, professeur à la Faculté de médecine, au sein de la *Société royale*, en raison des mauvaises relations qui existent entre les deux institutions, *Collège* et Faculté, mais aussi d'une part à propos des analyses d'eaux, qui sont alors très classiques chez les chimistes, et alors que cette science est en pleine expansion, et d'autre part de l'usage du titre de professeur de chimie... Les analyses d'eaux opposent les apothicaires Nicolas et Mandel, et, à travers eux, plusieurs membres du *Collège royal*, dont Harmant, et de la Faculté, dont Jadelot. En sa qualité de professeur de chimie au *Collège* et bien qu'il semble qu'il n'y ait aucun enseignement, Harmant participe à des expertises, avec l'aide de son démonstrateur, l'apothicaire Pierre Remy Willemet<sup>30</sup>. Nous connaissons l'expertise relative aux eaux de l'étuviste Mandel, de la famille de l'apothicaire. Harmant s'oppose aussi à Jadelot parce que la Faculté utilise le terme de professeur de chimie, et parce que Jadelot – qui est un vrai professeur, ce que n'est pas Harmant, et il n'en est que trop conscient –, a été qualifié de "professeur de chimie" par la Faculté...<sup>31</sup>.

L'éloge funèbre de Charles Bagard, le président-fondateur du *Collège royal*, décédé en décembre 1772, est présenté en mai 1773. Harmant prononce celui du *Collège* lors de sa séance publique du 1<sup>er</sup> mai pendant que Jadelot est l'auteur de celui de la *Société royale* le 8 mai. C'est l'occasion pour Harmant de rompre quelques lances avec la Faculté... Il suggère que la création du *Collège* a eu pour but de réprimer les abus qui se commettaient à la Faculté de Pont dans la réception des candidats au doctorat. Jadelot répond en lui demandant de s'expliquer et Harmant réplique en accusant Jadelot d'avoir médité sur l'institution et sur Bagard, en reprochant aussi à Jadelot d'usurper le titre de professeur de chimie et de négliger sa chaire d'anatomie...<sup>32</sup>. Il est sûr qu'Harmant ne sort pas grandi de cette polémique.

## La difficile présidence du *Collège royal des médecins de Nancy*

Sa présidence du *Collège*, officiellement "direction", en 1781-1782, année où il meurt, est l'occasion d'un autre conflit, plus exactement d'un ensemble de procédures judiciaires dont il n'est pas possible de préciser tous les détails car des pièces du dossier manquent. Le conflit principal oppose Harmant et Joseph Breton, le jardinier employé par le *Collège* au jardin des plantes (figure 7), créé par Stanislas pour son usage en 1758, qu'il possède rue Neuve-des-Casernes, en face du *Quartier Royal* (aujourd'hui rue Sainte-Catherine, face à la caserne *Thiry*).

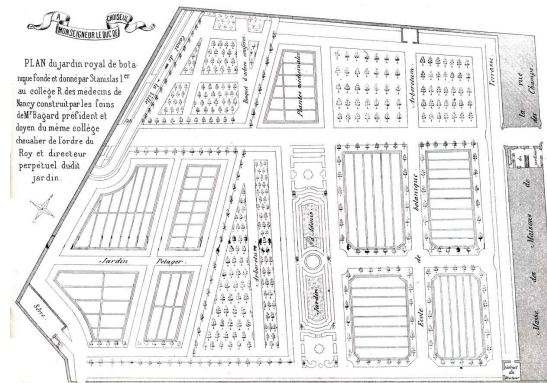


Figure 7 : le plan du jardin royal de la rue Neuve-des-Casernes.  
Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas 1870-1871* (référence 35).

Depuis l'origine du jardin, la fonction de directeur va de pair avec la présidence du *Collège*. Pour sa part, le jardinier bénéficie par bail de la vente des légumes, des fruits et des herbes, c'est-à-dire ici des plantes particulières comme les plantes médicinales ou aromatiques, issues du jardin et de ses plantations, en contrepartie du versement au *Collège* d'une somme d'argent annuelle et forfaitaire. Or, au printemps 1781 et pour une raison que nous ignorons, Harmant décide de faire élaguer et arracher des arbres (en tout 117) sans tenir compte du bail. L'opération est réalisée par un certain Joseph Pierrot. Elle suscite une importante réprobation en ville et, le 2 mai, le *Collège* décide d'assigner celui qui semble être "naturellement" le responsable de cette opération, le jardinier Breton. Ce dernier se défend et il s'ensuit plusieurs procès à des niveaux judiciaires de plus en plus élevés, qui font aussi intervenir Guillemain, professeur de botanique du *Collège*. Il s'agit de savoir qui est le responsable des dégâts, qui les réparera et, par ailleurs, second conflit à l'intérieur du premier, qui aura la direction du jardin : le président ou le professeur de botanique.

Les deux experts nommés, l'un pour Breton et l'autre pour Harmant, s'accordent pour indiquer que les élagages ont été faits d'une manière "nouvelle et inconnue (...) par une opération outrée et dangereuse, contraire à toutes les règles" et qui prive Breton "d'une récolte prometteuse" en lui occasionnant un préjudice de 434 livres de Lorraine, soit environ 325 livres de France. Harmant est obligé de reconnaître sa responsabilité, mais il prétend avoir fait faire cela pour le bien de la botanique... Ce n'est pas manquer d'audace, cette science n'étant pas sa spécialité ! A l'issue de péripéties juridiques, un arrêt de la Cour du Parlement en date du 9 août 1781 confirme la direction du jardin par Harmant en sa qualité de président du *Collège*. Toutefois, pour l'avenir, il ordonne que tous les six ans le *Collège* fera "choix et nomination" d'un directeur du jardin qui ne sera pas nécessairement son président. Ce directeur devra annuellement rendre ses comptes, ce qui est immédiatement demandé à Harmant. Par ailleurs, tout changement un peu



important des modalités de fonctionnement du jardin ne pourra être mis en oeuvre qu'après que le Parlement en aura été informé, ce qui constitue une perte de pouvoir du *Collège* et une immixtion d'un organisme extérieur dans son fonctionnement... Le droit de Breton à une indemnité est reconnu, et Guillemain est débouté de ses prétentions.

Quelques mois après cette décision pénible pour l'institution et pour son président qui en porte la responsabilité, une assemblée extraordinaire du *Collège*, tenue le 16 janvier 1782, décide de "terminer toutes les difficultés qui se sont levées depuis le mois d'avril 1781 et généralement tous les procès commencés". Les statuts et règlements seront appliqués à la lettre et les dépenses seront prises sur les revenus du jardin et le trésor du *Collège*. Harmant décède peu après. Il avait aussi été décidé à cette assemblée que tous les documents concernant cette affaire seraient détruits afin que personne n'en ait connaissance à l'avenir. Or tous n'ont pas disparu, ce qui nous permet d'avoir aujourd'hui une assez bonne information sur cet important différend<sup>33</sup>.

Harmant suscite aussi des difficultés au *Collège royal de chirurgie* qui a été créé à Nancy par des lettres patentes de Louis XV en 1771<sup>34</sup>. Les relations ne sont pas bonnes entre les deux professions, que Stanislas avait voulu associer mais qui n'avaient pas réussi à s'entendre. En effet, les médecins voulaient conserver leur prééminence cependant que les chirurgiens demandaient l'égalité avec eux. Chacune de ces prétentions est normale pour l'époque mais ceci empêche bien sûr toute collaboration fructueuse. C'est ainsi que, pour un motif que nous ignorons, en mai ou juin 1781, Harmant assigne le professeur royal de chirurgie Simonin "pour avoir fait concours à la serre<sup>35</sup> du jardin botanique", et qu'un peu plus tard, pendant le mois de juin, les chirurgiens en sont chassés. Pourtant, le *Collège* les avait autorisés à y pratiquer leurs leçons et démonstrations par une délibération du 5 décembre 1773.

### Les travaux scientifiques de Dominique Benoît

Dominique Benoît Harmant est surtout connu pour son "Mémoire sur les funestes effets du charbon allumé, avec le détail des cures et des observations faites à Nancy sur le même sujet". Il a été présenté au cours de la séance publique du 27 février 1764 de la *Société royale des sciences et belles-lettres*. Il paraît en 1775, imprimé chez Scolastique Baltazard, 82 rue Saint-Julien (figure 8).



Figure 8 : la première page du travail majeur d'Harmant, "Sur les funestes effets de la vapeur des charbons allumés...", *Annales médicales de Nancy*, 1968.

La méthode que préconise Harmant pour tenter de sauver les victimes : leur jeter brutalement de l'eau très froide au visage autant de fois que nécessaire jusqu'à la reprise des mouvements respiratoires, est originale. Son travail a été "ré-employé" par l'apothicaire Philippe-Nicolas Pia<sup>36</sup>, à Paris, cette même année, dans son ouvrage *Détail des succès de l'établissement que la Ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées & qui a été adopté dans les diverses provinces de France*. Il est également fait mention du travail d'Harmant dans une brochure du même auteur et d'un titre presque identique, qui paraît la même année et où il est indiqué : "On a inséré dans le même volume plusieurs pièces relatives au même objet, parmi lesquelles on trouve le *Mémoire* de M. Harmant, Médecin de Nancy, sur les funestes effets du charbon allumé (...). En 1776, Antoine Portal (1742-1832), professeur d'anatomie au *Collège royal* de Paris et membre de l'*Académie royale des sciences* depuis 1769, reprend cette méthode dans le point III des *Secours* (à apporter aux) *personnes suffoquées par des vapeurs méphitiques*, qui constitue une partie de son *Avis important sur les moyens pratiqués avec succès pour secourir les personnes noyées et celles qui ont été suffoquées par les vapeurs méphitiques*. Il avait fait valoir que l'idée de cette aspersion d'eau froide lui était due. Sa présence dans l'avis constitue une preuve *a posteriori* de son efficacité<sup>37</sup>.

La notice consacrée à Harmant dans l'*Histoire de la Société royale de médecine...* (années 1780&1781 (*sic*), parue en 1785, lue le 26 août 1783) dont il était membre correspondant<sup>38</sup>, comporte une liste de ses travaux. En plus du mémoire précédent et de l'éloge de Bagard, elle signale plusieurs manuscrits : un traité sur les "Maladies des enfants", un mémoire sur "La Fièvre miliaire des femmes en couche", et des "Fragments pour servir à une Histoire des épidémies en Lorraine"<sup>39</sup>. Mais il apparaît aujourd'hui qu'il existe d'autres manuscrits de Dominique Benoît Harmant. En effet, au début de l'année 2012 sont passés en vente trois autres manuscrits qui étaient jusque-là sans doute inconnus<sup>40</sup> : "Traité de pharmacie avec une méthode qui apprend à formuler" (un volume *in octavo* toilé) et "Traité de matière médicale et de formules de remèdes" (un volume *in quarto* de 320 pages manuscrites comportant des planches). Était également proposé un "Traité de médecine" manuscrit, dont on peut penser qu'Harmant en est l'auteur, le catalogue indiquant "ayant appartenu au Dr Harmand".

## **La famille Harmant**

Dominique Benoît a épousé Anne-Françoise Dorothée Laprévotte à Mirecourt en 1749. Elle est la fille de Jean-Nicolas Laprévotte, avocat, et de Catherine Laurent<sup>41</sup>. Selon les sources archivistiques que j'ai trouvées, ils ont deux enfants : un fils et une fille<sup>42</sup>. Le fils, Charles Arnould Siméon, s'est engagé en 1770, sous le nom de "Charles d'Harmant", au service de l'Empereur, c'est-à-dire les Habsbourg de la Maison d'Autriche. À la mort de sa mère en 1775, il est en garnison à Mons, dans les Pays-Bas autrichiens. Ayant franchi les différents grades, de cadet à capitaine en premier, il meurt à Nancy en 1791<sup>43</sup>. La fille se prénomme Sophie. À la mort de sa mère, il me semble qu'elle est célibataire et qu'elle vit avec ses parents<sup>44</sup>.

La famille Harmant habite paroisse Saint-Sébastien, rue de la Communauté (des Prêtres, actuellement rue Notre-Dame) puis rue Saint-Dizier<sup>45</sup> chez Gény, marchand, et il est vraisemblable que c'est là que Dominique Benoît Harmant meurt de dysenterie (selon la notice de la *Société royale de médecine*) le 29 septembre 1782. En dépit des démêlés qu'il

avait eus avec la Ville, les officiers municipaux lui rendent hommage : "Ses travaux et ses talents lui ont mérité les regrets de ses concitoyens"<sup>46</sup>.

Le portrait de Dominique Benoît Harmant que j'ai montré au début de cette étude se trouvait dans la demeure d'une vieille famille nancéienne qui, à l'occasion d'un décès, a consenti à le céder à l'association des amis du musée de la Faculté de médecine. C'est le portrait que le professeur Larcan a présenté dans la publication qu'il a faite en 1968 dans les *Annales médicales de Nancy* à propos du travail médical le plus célèbre de Dominique Benoît, le traitement de l'intoxication oxycarbonée. Au dos de ce pastel est collé un papier sur lequel il est écrit : "Noble Dominique Benoît Harmant d'une bonne famille de Lorraine dont plusieurs aïeux ont été revêtus d'emplois de distinction Conseiller médecin ordinaire de Sa Majesté roi de Pologne, membre de l'Académie royale des sciences de Nancy". Après une légère restauration, ce portrait a été accroché dans la galerie du musée où il est question du *Collège royal des médecins*. C'est sa reproduction en couleur qui figure dans l'ouvrage publié en 2012 sur le patrimoine hospitalo-universitaire nancéen sous l'égide de M. Larcan<sup>47</sup>.

## Conclusion

En dépit de son caractère assez peu sympathique, Dominique Benoît Harmant apparaît comme un personnage important de l'histoire médicale nancéienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son mémoire sur "les funestes effets des vapeurs du charbon allumé" y suffirait sans doute. Mais, par le nombre, la nature et l'importance de ses autres publications et manuscrits, il est du même niveau que les professeurs de la Faculté de médecine et il aurait mérité de l'être. Il est aussi assurément l'un des grands parmi les membres du *Collège royal*. Ses actions, et les maladroites et les conflits qui les ont accompagnées, sont certainement liées à son souci personnel d'exister, mais aussi à sa volonté de promouvoir la grandeur de la Médecine et du *Collège royal de médecine* de Nancy.

## Bibliographie et notes

1. La généalogie de la famille, d'abord établie par mes soins, a été complétée et corrigée par M. Gerdolle, du *Cercle généalogique de Nancy*, que je remercie vivement.
2. Labrude P., "Les apothicaires membres de la famille Harmant, une grande famille médicale de Nancy des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles", disponible en ligne sur le site HAL, hal-01939160, 6 décembre 2018.
3. Pillement P., *L'Organisation de la médecine municipale à Nancy du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Imprimerie G. Thomas, Nancy, 1938, 55 p., ici p. 14-15.
4. Carolus-Curien J., *Médecins et chirurgiens de la Lorraine ducale au fil des siècles*, Editions Serpenoise, Metz, 2010, 197 p., ici p. 134.
5. Dulieu L., *La Médecine à Montpellier*, volume 3 "L'époque classique", 1<sup>e</sup> partie, Aubanel, Les Presses universelles, Avignon, 1983, p. 76 et 79.
6. Pillement, *op. cit.*, p. 31.
7. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 36 J 10, chemise "Maury".
8. Robaux P. et Robaux D., *Les Rues de Nancy*, Peter Lang, Nancy-Berne, 1984, "rue Saint-Dizier", p. 253-256.
9. Monal E., *Les Maîtres apothicaires de Nancy au XVII<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat d'université en pharmacie, Nancy, 1917, Berger-Levrault, Nancy-Paris, 1917, 237 p., ici p. 91.

10. Pelletier A. (R.P. Dom), *Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois en forme de dictionnaire*, Nancy, Thomas, 1758, tome 1 : anoblis, p. 349-350 (Hanus) et 351-352 (Harmant).
11. Roos A.-M., épouse Eber, *Le Collège royal de médecine de Nancy, une fondation du Roi Stanislas (1752-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1971, 272 p. plus annexes, ici p. 54.
12. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 172.
13. Collin J.-M., *Nancy avant la Révolution*, auto-édition, Nancy, 2002, "Les Jésuites", p. 125-141.
14. Pillement P., *op. cit.*, p. 29 et 48-52.
15. Pillement P., *op. cit.*, p. 28.
16. Streiff F., L'Hôpital royal Saint-Stanislas de Nancy, *CHUN Informations*, Nancy, 1996, n° 58 (mars), p. 13-15.
17. *Renfermerie pour les libertines. De par le Roy, Monsieur le Bailly, Monsieur le Lieutenant général de police et Messieurs le Magistrat de Nancy du dix-sept août mil sept cent cinquante quatre*, Antoine Pierre, Nancy, 1754, 20 p., *in folio*.
18. Courbe C., *Les Rues de Nancy du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours...*, Imprimerie lorraine, Nancy, 1886, vol. 2, p. 241-243.
19. Coeurdacier E., *La lutte antivénéérienne à Nancy, de la renfermerie au dispensaire*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1919, Imprimerie Vagner, Nancy, 1920, n° 119, 87 p., ici : chapitre 1, p. 7-28.
20. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 18.
21. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 141-142.
22. Archives du Collège royal de médecine de Nancy, musée de la Faculté de médecine, Vandœuvre-les-Nancy, carton 131, documents 7552 et 7632, et carton 134, document 3255. Ces documents ont été transférées aux archives départementales en 2017.
23. Labrude P., "Le Collège royal de médecine de Nancy, les apothicaires et l'exercice illicite de la pharmacie en Lorraine par les membres du Clergé pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2009, n°364, p. 417-430.
24. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 172.
25. Archives du Collège royal de médecine de Nancy, musée de la Faculté de médecine, Vandœuvre-les-Nancy, carton 137, document 7647, et carton 169, documents 8155-20 et 8155-40.
26. Hatton E., *La Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy (Académie de Stanislas) de 1750 à 1793. Son histoire, son action sur la mentalité nancéienne*, thèse de doctorat d'université en lettres, Nancy, 1952, 2 volumes dactylographiés, ici vol. 2 : "Documents" (fiches analytiques sur les différents membres), p. 49.
27. Jean-François Coste (1741-1819), né à Villes-en-Michaille, dans le Bugey, est médecin militaire. Médecin-chef de l'hôpital militaire de Nancy de 1772 à 1775, il est admis à la *Société royale des sciences et belles-lettres* en 1774 et fait avec l'apothicaire Willemet des recherches botaniques qui seront primées et donneront lieu à la publication d'un ouvrage. A l'issue de son séjour nancéien, il poursuit une brillante carrière dans le Service de santé militaire. A son sujet, on pourra consulter : Lemaire J.-F., *Coste Premier médecin des armées de Napoléon*, Stock, Paris, 1997, 419 p., en particulier le chapitre II, "Académicien à Nancy", p. 35-66.
28. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 129.
29. Hatton E., *op. cit.* (référence 26), p. 11. Né à Metz en 1734, ce magistrat, élu en 1751, également membre de la *Société royale* de Metz, est alors maire royal de Nancy depuis avril 1772.

30. Labrude P., Un pharmacien et botaniste lorrain : Pierre Rémy Willemet (1735-1807), *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 2004-2005, 8<sup>e</sup> série, volume 19, p. 211-237. Egalement : "Les premiers chimistes lorrains. La chimie en Lorraine du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2009, n°361, p. 22-36.
31. Extrait de la délibération du Collège royal du 5 janvier 1767 - Liste de MM. du Collège royal de Nancy, 1767, *Règlements et statuts médicaux du 18<sup>e</sup> siècle*, document n° 11, 8 p., musée de la Faculté de médecine de Nancy, Vandoeuvre-les-Nancy, ouvrage coté 1032.
32. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 243.
33. Les documents relatifs à cette affaire se trouvent dans le carton 174 des archives du Collège royal de médecine conservées au musée de la Faculté de médecine de Nancy. Sept autres documents indiqués dans une thèse n'ont pas été retrouvés par l'auteur de cette communication à l'occasion de la préparation de celle-ci. Les questions relatives au jardin botanique ont été relatées par le professeur J. Floquet dans deux numéros de *La Lettre du Musée* (2008, n° 44 et 45). Ces textes sont disponibles en ligne (<http://www.professeurs-medecine-nancy.fr/Floquet4.htm>).
34. Deloupy H., *Le Collège royal de chirurgie de Nancy (1771-1793)*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1938, Imprimerie Georges Thomas, Nancy, 1938, 288 p., ici p. 98-99.
35. Godron D.A., Notice historique sur les jardins des plantes de Pont-à-Mousson et de Nancy, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1870-1871, 4<sup>e</sup> série, volume 4, p. 26-65. Dans le plan du jardin dédié à "Monseigneur le Duc de Choiseul", dit "plan Beaupré", inséré entre les pages 36 et 37, la serre se trouve contre le mur du pan coupé, à l'angle de la rue Neuve-des-Casernes et du chemin de la Grille, future rue de l'Île de Corse.
36. Trépardoux F., "Philippe-Nicolas Pia (1721-1799) échevin de Paris, pionnier du secourisme en faveur des noyés (seconde partie)", *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1997, n°316, p. 374-384.
37. Larcan A., "Description de l'intoxication oxycarbonée par D.B. Harmant, de Nancy, en 1775", *Annales médicales de Nancy*, 1968, vol. 7, p. 169-179. Egalement : Larcan A. et Brullard P., "Histoire des idées et développement de la réanimation respiratoire au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Histoire des sciences médicales*, Paris, 1979, vol. 13, p. 251-260.
38. "Notice sur la vie de Dominique Benoît Harmant lue à la Société royale de médecine, le 26 août 1783", *Histoire de la Société royale de médecine, avec les mémoires de médecine et de physique médicale, tirés des registres de cette société, années 1780 & 1781*, Théophile Barrois le jeune, Paris, 1785, p. 168-172.
39. L. Hn (Hahn L.), "Harmant (Dominique-Benoît)", *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Masson, Asselin et Houzeau, Paris, 1886, 4<sup>e</sup> série, vol. 12, p. 475-476.
40. Metz-Noblat F. de, et Thomas L., *Livres-archives, Bibliothèque d'un château lorrain et divers*, catalogue, vente du 10 février 2012, lots n° 348, 471 et 472.
41. Roos a.-M., *op. cit.*, p. 68. L'auteur signale une seconde fille que je n'ai pas trouvée dans le dossier des archives départementales (référence 42).
42. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 36 J 7, chemise "Harmant".
43. Petiot A., *Les Lorrains et l'Empire, Dictionnaire biographique des Lorrains et de leurs descendants au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche*, Mémoires et documents, Versailles, "Harmand (Charles-Arnould-Siméon)", p. 235.
44. Selon d'autres sources, Mademoiselle Harmant se prénommerait Marie-Anne Stanislas, et elle aurait épousé le chirurgien Jean-Baptiste Lamoureux, ce qui est faux. Il doit y avoir confusion partielle de prénom avec une soeur de Dominique Benoît. L'épouse de J.-B. Lamoureux est, selon Pillement (référence 3), qui s'appuie sur le contrat de mariage du 10 février 1767, une demoiselle Armand, portant ce prénom, "fille

du premier chef d'office du feu roi de Pologne (...) et de Marguerite Rose Voidel (...)". Cité dans Hacquin F., *Histoire de l'art des accouchements en Lorraine des temps anciens au XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en médecine, Nancy, 1978, p. 116. Un tel mariage me semble de toute façon impossible en raison des moeurs de l'époque et du caractère de D.B. Harmant : d'un côté une famille en vue dont certains membres jouissent de l'anoblissement, et de l'autre, un fils de brodeur, seulement chirurgien, membre d'une profession qui n'est pas en meilleur terme avec celle des médecins et, comme nous l'avons vu, avec le docteur Harmant. Une telle union n'aurait pourtant pas été socialement mauvaise, car J.-B. Lamoureux était appelé à une grande notoriété !

45. Courbe C., *Promenades historiques à travers les rues de Nancy au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque révolutionnaire et de nos jours*, chez l'auteur, Nancy, 1883, p. 60 (maison Harmant) et 402-404.

46. Roos A.-M., *op. cit.*, p. 69.

47. Larcan A., Floquet J., Labrude P. et Legras B., *Le patrimoine artistique et historique hospitalo-universitaire de Nancy. Etablissements hospitaliers et Facultés de soins (médecine, pharmacie, odontologie)*, Gérard Louis, Haroué, 2012, 244 p., ici p. 76-77.

**Mots clés** : Harmant (Dominique Benoît), Nancy, Collège royal des médecins, jardin botanique, Société royale des sciences et belles-lettres, Stanislas (roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar).